

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 18 mars 2024

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

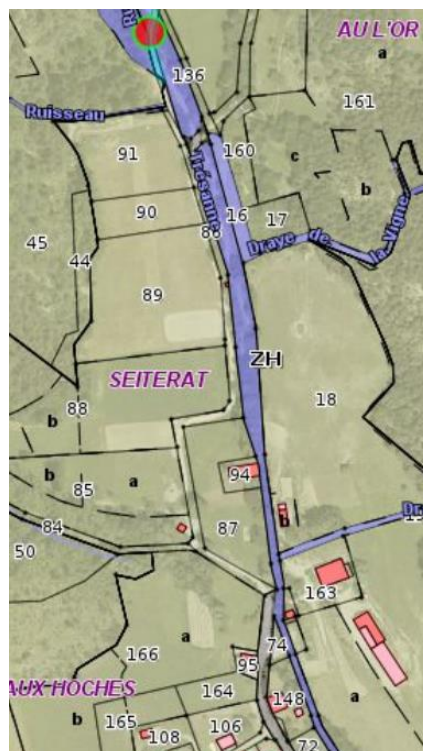
Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mme Frédérique MICAND, Mme SCARCELLA Marianne (pouvoir Marc GIRAUD)

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN – TREZANNE – PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Afin de répondre à la fréquentation parfois importante mais aussi aux changements de pratiques des visiteurs, le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) met en œuvre un programme d'installation de mobiliers « porte d'entrée » aux départs des principaux sites du territoire pour améliorer et harmoniser l'accueil et l'information des publics.

Il a été convenu que le mobilier d'accueil serait implanté à Trézanne sur la parcelle communale ZH146.



La convention est conclue pour une durée de 10 ans. La commune s'engage à ne pas réclamer de loyer auprès du PNRV.

En outre, il est précisé que les mobiliers garnissant le terrain restent propriété du PNRV. Les éventuelles réparations sont à la charge du PNRV.

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à :

- signer la convention d'occupation d'un terrain
- signer tout document se référant à ce dossier.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique	ABS				
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud				
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				8		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 18 mars 2024
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT



C. Cholot